

APPEL À PROJETS

Soutien au projet d'investissements productifs dans les PME

FEDER – Région Sud (PACA)

Jusqu'à

2 M€

de subvention
par projet



BÉNÉFICIAIRES

PME au sens européen
(< 250 salariés)



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 10% à 35%
des dépenses éligibles



PÉRIODE

Instruction au fil de l'eau, dans
la limite des crédits disponibles

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

La Région Sud mobilise le **FEDER** pour dynamiser la **croissance des PME** du territoire, soutenir leurs **investissements productifs** (actifs corporels et incorporels) et favoriser le **maintien et/ou la création d'emplois**.

Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs **domaines de spécialisation ou technologies clés de la région** (Santé et biotechnologies, Naturalité et bioéconomie, Économie bleue, Aéronautique, Défense et spatial, Transition énergétique et écologique, Culture, tourisme et sport, Technologies numériques, communicantes et sécurisées, Optique et photonique, Chimie verte et matériaux avancés).

Le dispositif peut financer :

- ↳ **Les investissements** liés à l'accroissement d'une activité ou à l'amélioration de la production
- ↳ **La diversification** vers des produits ou services non fournis auparavant
- ↳ **Un changement fondamental** du processus de production ou de fourniture

QUELS SOUTIENS ?

L'aide prendra la forme d'une **subvention** comprise entre **10% et 35%** des dépenses éligibles.

Le montant d'intervention **FEDER** sera compris entre **200 K€ et 2 M€** par projet.

Dépenses éligibles :

- ↳ **Actifs corporels** : machines et équipements (hors terrains et bâtiments)
- ↳ **Actifs incorporels** (logiciels, brevets, licences...) pleinement nécessaires au projet

Dépenses exclues :

- ↳ Ressources humaines, fonctionnement, formation
- ↳ Crédit-bail, intérêts d'emprunt, TVA et frais financiers
- ↳ Mise aux normes / certification, simple remplacement de matériel

POUR ALLER PLUS LOIN

L'investissement doit être **maintenu au moins 3 ans** dans la région (principe de pérennité) et respecter le principe **DNSH** (« ne pas causer de préjudice important » à l'environnement).

La demande est portée par l'**entreprise seule** : le montage multi-partenarial est exclu.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

140

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40

contact@abfdecisions.fr